

Dans l'affaire du bébé mort-né, la justice militaire revoit la sanction à la baisse. Culpabilité confirmée

Peine allégée pour le garde-frontière

ARIANE GIGON, ZÜRICH

Justice ► Le garde-frontière jugé pour n'avoir pas aidé, en juillet 2014 à Brigue, une jeune Syrienne enceinte qui avait perdu son bébé, a vu hier sa peine allégée par le Tribunal d'appel militaire, à Zurich. La Cour n'a pas retenu l'accusation de tentative d'homicide et lui a infligé une amende avec sursis. Tant le fonctionnaire valaisan que la jeune femme restent, plus de quatre ans après les faits, très marqués.

En décembre 2017, en première instance, le Tribunal militaire avait condamné le sergent-major de 58 ans à 7 mois de prison avec sursis et à 60 jours-amende (à 150 francs par jour). La Cour avait retenu non seulement les lésions corporelles par négligence et des violations répétées des prescriptions de service, mais aussi la tentative d'interruption de grossesse.

Echec à l'accusation

En appel, l'auditeur de l'armée a réclamé 3 ans de prison, dont au moins 6 mois ferme, estimant que le prévenu s'était rendu aussi coupable de tentative d'homicide. Selon lui, le garde-frontière aurait dû activement s'enquérir de l'état de la jeune femme et ne pas se contenter de ce que lui rapportaient ses collègues.

La Cour n'a pas suivi l'accusation. «Quand vous avez remarqué que la jeune femme ne pouvait pas marcher jusqu'au train, vous ne pouviez pas penser que le bébé dont elle était enceinte était décédé», a souligné le président du tribunal Maurus Eckert à l'adresse du prévenu.



Au cours de l'audience, la maman syrienne, qui a eu deux garçons depuis la perte de son bébé, n'a pu retenir ses sanglots. KEYSTONE

«Le système en vigueur a aussi joué un rôle dans le drame»

M^e Franz Müller

En revanche, le garde-frontière aurait dû assumer la responsabilité qui était la sienne ce jour-là et s'enquérir de ce qui se passait. Le juge a estimé que sa «passivité avait causé une détérioration de l'état de la jeune femme», qui voyageait avec un groupe de plus de 30 personnes. A ce moment-là, il aurait dû

immédiatement faire venir un médecin.

Le tribunal estime que le racisme n'a rien à voir dans les actes du prévenu, plutôt guidé par un esprit de «routine», a poursuivi le président. «Mais même si on vous ment 99 fois de suite, il faut être prêt à vérifier soigneusement la situa-

tion la centième fois. C'est un énorme défi.»

Très abattu, le garde-frontière a rappelé en marge de l'audience qu'en 2014, «la situation avec l'arrivée des réfugiés était très tendue. Nous n'étions pas bien équipés pour accueillir ces grands groupes de réfugiés puis organiser leur

retour vers l'Italie. Aujourd'hui encore, je ne sais pas quelle erreur j'ai commise. Mais j'en suis infiniment désolé et je donnerais ma vie pour celle de ce bébé décédé.»

L'auditeur, le major Kenad Melunovic, a dit «ne pas être déçu du verdict, qui est bien argumenté». Il se réserve toutefois encore la possibilité de saisir le Tribunal militaire de cassation.

«Lâchés par le système»

«Ce verdict a de grandes chances d'être accepté», a réagi l'avocat du prévenu, Franz Müller. Selon lui, «le système en vigueur a aussi joué un rôle dans le drame: mon client a expliqué que l'infrastructure n'était pas adaptée et que les collaborateurs n'étaient pas formés au travail de prise en charge des réfugiés. Ils se sentaient lâchés.»

Consultée par nos soins, une directive interne à l'usage des gardes-frontière de Brigue, préconisait en 2014 de faire preuve d'une «tolérance zéro à l'égard des malades, des femmes enceintes et des familles». La phrase a, depuis, été supprimée.

Un autre garde-frontière appelé à témoigner par la défense a aussi soulevé ce point lors du procès: «Avant le drame de 2014, nous devions montrer la plus grande retenue en matière de soins médicaux. Il y avait toujours quelqu'un, dans la hiérarchie, qui se demandait qui allait payer la facture.»

Quant à la victime, la jeune Syrienne qui n'a pu retenir ses sanglots à certains moments de l'audience, elle habite désormais en Allemagne avec sa famille. Elle a eu deux garçons depuis la perte de son bébé. I